

Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, le conseil municipal de la commune de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, régulièrement convoqué le 05 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, 26 place du Général de Gaulle à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, sous la présidence d'Alexandre SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : SCHNEIDER Alexandre, DOUET Jean-François, MOURET Sylvie, BRISSON Hervé, AUBRY Jérôme, BRUN Françoise, LEROUGE Michel, TRIPOTEAUD Dominique, NEVES Jaime, LHERMENIER Sandrine, STAUDER Jean-Denis, NOUVEAU Maria-José, BON Jean-François, COMBAUD Benoit, VAN VLAMERTYNGHE Alain, MATHIEU Nelly

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme RENAUDIN Stéphanie, pouvoir donné à Mme MOURET Sylvie
Mme CLERBOUT Micheline, pouvoir donné à M. DOUET Jean-François
Mme PARROT Claire, pouvoir donné à M. SCHNEIDER Alexandre

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : M. NEVES Jaime

Nombre de membres :

Règles de quorum : 1/2 des membres, soit 10 présents

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19 (sauf CA : 17)

Pouvoirs : 3

Date d'affichage de la convocation : 05 avril 2024

L'ordre du jour était le suivant :

- A0 – Approbation du procès-verbal du 29 février 2024
- A1 – FREDON Charente-Maritime – Adhésion 2024
- A2 – Désaffectation et déclassement des ateliers municipaux
- B3 – Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- B4 – Lundi de Pentecôte
- B5 – Création de postes
- D6 – Approbation des comptes de gestion 2023 du receveur pour le budget principal et le budget annexe du camping
- D7 – Approbation des comptes administratifs 2023
- D8 – Affectation des résultats
- D9 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- D10 – Vote des budgets primitifs 2024
- D11 – Subventions aux associations 2024
- D12 – Location du bâtiment ex point info touristique – Tarif
- D13 – Tarifs 2024 – Modification et ajout de nouveaux tarifs
- Z14 – Questions et informations diverses

Ouverture de la séance à 18h30

A – Administration générale

A0 - Approbation du procès-verbal du 29 février 2024

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

A1 – FREDON Charente-Maritime – Adhésion 2024

Monsieur le Maire présente la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) qui est une structure agréée par le Ministère de l'agriculture et reconnue officiellement comme organisme à vocation sanitaire.

Elle assure, en collaboration avec le GIDON (Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles) dont la commune dépend, la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles, notamment :

- ⇒ Les rongeurs aquatiques envahissants (ragondins, rats musqués)
- ⇒ Les oiseaux (corvidés, pigeons des villes)
- ⇒ Les taupes
- ⇒ Les rongeurs commensaux (rats, souris)
- ⇒ Les chenilles défoliatrices des pins
- ⇒ Les frelons asiatiques

Une cotisation annuelle de 200 € est demandée pour accéder aux services de la FREDON. Cette adhésion permet à la commune, ainsi qu'à l'ensemble des habitants de la commune de bénéficier de tarifs préférentiels sur les services proposés.

Le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) a décidé de prendre en charge une partie de cette adhésion, ramenant le coût pour la commune à 50 €.

Une partie de cette somme sera reversée au GIDON de notre territoire afin de soutenir son activité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la FREDON pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

A2 – Désaffectation et déclassement des ateliers municipaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-11-20/E7 du 20 novembre 2023 relative à la cession des ateliers municipaux et à leurs désaffectation et déclassement du domaine public.

Après réalisation des différentes formalités administratives et techniques, il convient d'acter la désaffectation et le déclassement du domaine public des ateliers à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

B – Ressources Humaines

B3 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose d'attribuer cette prime aux agents à raison de 50 % du montant maximum.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

B4 - Lundi de Pentecôte

Monsieur le Maire rappelle que la *journée de solidarité* finance des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle est applicable aux fonctionnaires et aux contractuels.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée.

Le conseil municipal décide de répartir la durée de travail due au titre de la journée de solidarité sur la durée annuelle de temps de travail.

Adopté à la majorité

Pour : 17 Abstention : 1 Contre : 1

B5 – Création de postes

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-02-29/B4 du 29 février 2024 adoptant le tableau des effectifs.

Afin de compléter cette délibération, il est nécessaire de délibérer sur la création des postes suivants :

- ⇒ Création de 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à raison de 35h par semaine à compter du 12 avril 2024
- ⇒ Création d'un poste d'adjoint technique à raison de 35h par semaine à compter du 12 avril 2024.

Ces postes font suite à l'avancement de grade des agents dans le cadre de la promotion interne.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

C – Urbanisme

Néant

D – Finances

D6 – Approbation des comptes de gestion 2023 du receveur pour le budget principal et le budget annexe du camping

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable de la commune. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes de gestion du receveur municipal relatifs à l'exercice 2023 pour le budget principal et le budget annexe du camping.

Ces comptes de gestion visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

D7 – Approbation des comptes administratifs 2023

a) Budget principal

Monsieur le Maire présente le compte administratif par chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Monsieur DOUET demande d'où viennent les économies faites sur la maintenance.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu moins de dépenses d'entretien dans l'ensemble sur le contrat d'entretien et un suivi.

Le point incendie à Liauze n'a pas été effectué.

Monsieur le Maire sort de la salle, Monsieur BRISSON prend la présidence de la séance.

Le conseil municipal adopte le compte administratif de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

a) Budget camping

Monsieur le Maire présente le compte administratif par chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Monsieur le Maire sort de la salle, Monsieur Brisson prend la présidence de la séance.

Le conseil municipal adopte le compte administratif du camping.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

D8 - Affectation des résultats

a) Budget principal

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

b) Budget camping

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

D9 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023.

La taxe d'habitation ayant été supprimée, la perte de ressource est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux départemental est de 21,50 %.

Taxes	Taux 2023 (%)	Taux 2024 (%)
Habitation (résidences secondaires)	17,76	17,76
Foncière (bâti)	25.95 + 21,50 = 47,45	25.95 + 21,50 = 47,45
Foncière (non bâti)	64.78	64.78

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

D10 – Vote des budgets primitifs 2024

a) Budget principal

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2024.

Monsieur TRIPOTEAUD demande si la somme de 103 000 € supplémentaire était connue.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une erreur de répartition sur le budget global qui reste le même pour les 2 projets « Champs de Foire » et « Prévautés ».

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

b) Budget camping

Monsieur le Maire présente le budget du camping pour 2024.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

D11 – Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 13 150 € aux différentes associations, répartie comme suit

Article	Bénéficiaire	Subvention 2024	Vote	Observations
65748	AICA (ex ACCA)	400	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	ACPG CATM ASSO PRISONNIERS DE GUERRE ANCIENS COMBATTANTS	300	Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0	M. DOUET sort de la salle
65748	AIDE A DOMICILE EN MIL. RURAL - ADMR	1 000	Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0	M. DOUET et Mme BRUN sortent de la salle
65748	ALL EQUILIBRE	100	Pour : 17 Abstention : 2 Contre : 0	
65748	AMC SAINTONGE	200	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	100	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	APE RENE CAILLE	700	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	BADMINTON CLUB PONTILABIEN	600	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	CHORALE L'AIR DE RIEN	200	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	COMITE DES FETES	400	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	CONFRERIE DE LA MOJHETTE	200	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	EVADEM	2 000	Pour : 18 Abstention : 1 Contre : 0	
65748	NOSTALGIC SPEED (ex FLASHCOUZ)	100	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	GENERATION MOUVEMENT (ex AMICALE DU 3ème AGE - AINES RURAUX)	300	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	GV FORME ET FITNESS	300	Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 1	Mme NOUVEAU sort de la salle

65748	HARMONIE DE PONT L'ABBE D'ARNOULT	150	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	JUDO CLUB	300	Pour : 12 Abstention : 5 Contre : 2	
65748	LA COMPAGNIE DE LA PIERRE BLANCHE	300	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	LES MOUSQUETAIRES DU DESERT	400	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION PAA	1 000	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	SECOURS CATHOLIQUE SECTEUR DE PONT L'ABBE	500	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	SOL CAN PO	400	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0	
65748	SYNDICAT D'INITIATIVE	900	Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0	Mme NOUVEAU et M. STAUDER sortent de la salle
65748	TENNIS CLUB DE PONT L'ABBE D'ARNOULT	300	Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0	M. TRIPOTEAU, AUBRY et VAN VLAMERTYNGHE sortent de la salle
65748	UNION SPORTIVE DE PONT L'ABBE	2 000	Pour : 18 Abstention : 1 Contre : 0	
	TOTAL	13 150		

D12 - Location du bâtiment ex point info touristique - Tarif

La communauté de commune n'occupant plus le bâtiment où se trouvait le point info touristique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer ce dernier. Il est composé d'un local commercial au rez-de-chaussée et d'un logement au 1^{er} étage.

Quelques travaux seront nécessaires pour le rafraîchir.

Le conseil municipal décide de louer séparément le rez-de-chaussée et l'étage aux tarifs suivants :

- ⇒ Local commercial (rez-de-chaussée) : 450 € / mois
- ⇒ Logement (1^{er} étage) : 400 € / mois

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

D13 – Tarifs 2024 – modification et ajout de nouveaux tarifs

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-02-29/D11 fixant les tarifs 2024.

Afin de prendre en compte les besoins pour l'organisation des animations communales, il est nécessaire de modifier et ajouter certains tarifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

E – Patrimoine, culture, sport, tourisme

Néant

F – Intercommunalité

Néant

Z – Questions et informations diverses

Z14a – Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

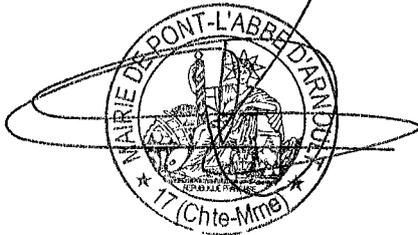
Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu 1 DIA.

Z14b – Décision du maire prise dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a pris 4 décisions dans le cadre de sa délégation.

Clôture du conseil à 21h51

Le Maire,
Alexandre SCHNEIDER



Le secrétaire de séance
Jaime NEVES